

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.3/34/5
16 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Trente-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 15 octobre 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Bolivie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire publier et distribuer, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 12 de l'ordre du jour, le texte de la lettre datée du 28 septembre adressée par M. Gustavo Fernández Saavedra, Ministre des affaires étrangères et du culte de Bolivie, à l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique dans mon pays.

L'Ambassadeur,
(Signé) Sergio PALACIOS de VIZZIO

Pièce jointe

Lettre datée du 28 septembre 1979, adressée à l'Ambassadeur des
Etats-Unis d'Amérique par le Ministre des affaires étrangères
et du culte de Bolivie

La Paz, le 28 septembre 1979

Monsieur l'Ambassadeur,

D'après des informations que je reçois de l'ambassade de Bolivie à Washington, j'apprends que le Comité des forces armées du Sénat des Etats-Unis d'Amérique aurait approuvé un projet de loi autorisant la vente, sur le marché international, de réserves stratégiques d'étain de la General Services Administration, en contradiction flagrante avec les objectifs d'amitié et de coopération qui selon les affirmations du Gouvernement des Etats-Unis, animent ses relations avec mon pays.

Une mesure de cette nature constituerait un véritable acte d'agression économique contre la Bolivie, étant donné qu'elle porterait gravement atteinte à l'économie de ce pays, qui, comme vous le savez, est fondée essentiellement sur les exportations d'étain, dont les cours souffriraient des graves désajustements et modifications qui en résulteraient inévitablement.

Le Gouvernement bolivien a, à maintes reprises, manifesté sa très vive inquiétude et exprimé sa ferme opposition chaque fois que le Gouvernement des Etats-Unis a voulu écouler sur le marché international, les réserves stratégiques non commerciales d'étain dont il dispose.

Les pays producteurs d'étain ont partagé cette inquiétude dans la déclaration commune qu'ils ont publiée à Djakarta le 13 juillet 1979, ainsi que des organismes comme le Système économique latino-américain (SELA) qui, à la cinquième réunion du Conseil latino-américain, a adopté la décision No 42, où il manifeste à nouveau sa profonde préoccupation devant d'éventuelles ventes d'une partie des réserves.

Les ventes annoncées portent irrémédiablement atteinte à l'image de la politique étrangère des Etats-Unis d'Amérique car il devient extrêmement difficile de voir comment elle serait compatible avec la politique de défense des droits de l'homme, d'ouverture démocratique et de compréhension des problèmes économiques du tiers monde, que l'Administration du président Carter présente comme étant à la base de ses rapports avec les pays en développement.

Ainsi, je ne comprends pas comment il peut être conforme à l'intérêt national des Etats-Unis de vendre une partie de leurs réserves, étant donné que les effets sur leur économie seraient pratiquement imperceptibles.

/...

En revanche, l'économie bolivienne recevrait un coup très grave, pratiquement irréparable, au moment où l'on étudie les mesures indispensables pour la relancer.

Par ailleurs, la décision en question, si elle devait se concrétiser, affecterait sérieusement le processus de démocratisation que la Bolivie a engagé en consentant de lourds sacrifices et qui, à mon avis, devrait bénéficier de l'appui de toutes les nations qui croient véritablement à la démocratie et qui estiment que leur coopération mutuelle est indispensable à sa survie.

Ainsi, au nom du peuple et du Gouvernement boliviens, je tiens à vous faire part de la vive inquiétude que suscite cette décision malheureuse du Comité des forces armées du Sénat des Etats-Unis.

Cependant, j'ai bon espoir que lorsque le projet de loi sera soumis aux instances qui doivent en être ensuite saisies, le Gouvernement des Etats-Unis prendra les mesures voulues pour que ce projet ne soit pas adopté, et qu'en renonçant à procéder à la vente des réserves stratégiques d'étain en question, il évitera les conséquences dont je me suis permis de vous entretenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.
